



**Département du Finistère
Commune de SAINT POL DE LEON**

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

3- Documents graphiques



Prescription de l'élaboration du P.L.U par le Conseil Municipal le : 03 juillet 2012
Débat du P.A.D.D en Conseil Municipal le : 12 juin 2013
Arrêt du P.L.U en Conseil Municipal le : 04 juin 2014
Approbation du P.L.U en Conseil Municipal le : 29 avril 2015
P.L.U rendu exécutoire le : 16 mai 2015



B. LEOPOLD – Architecte DPLG et Urbaniste
15, Place des Otages – 29600 MORLAIX
Tél : 02.98.63.56.50 – Fax : 02.98.88.79.96
leopold.archi@wanadoo.fr



A et T OUEST –Géomètres Expert
Parc du Launay - 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS
Tél : 02.98.88.97.80 – Fax : 02.98.88.97.81
morlaix@at-ouest.com



REGLEMENT : PARTIE GRAPHIQUE : 3.1

Révision prescrite par délibération du CM le: 03 juillet 2012
 Délibération organisée en CM le: 12 juin 2013
 PLU arrêté par délibération du CM le: 04 juin 2014
 PLU approuvé par délibération du CM le: 23 avril 2015
 PLU rendu exécutoire le:


Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Moréac) - Urbainisme
 15, place des citages 29603 Moréac - tél : 02 98 63 36 50 - fax : 02 98 69 79 23

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE en hectare et m²
1	Elargissement de la voie entre la rue de Keravel et la rue de Roscoff	Commune	696 m²
2	Extension du futur diamètre	Commune	3 774 m²
3	Opération de logements locatifs rue Monsieur de la Marche	Commune	4757 m²
4	Aménagement et mise en valeur de la vallée de Perpouët	Commune	69 396 m²
5	Création d'un accès, route de Mespaul	Commune	248 m²
6	Création d'un chemin piéton à Kéranec	Commune	1 293 m²
7	Création d'un accès pour la desserte du site de troquet	Commune	265 m²
8	Elargissement de la rue du Château d'Esu jusqu'à la rue de Roscoff et création d'un stationnement	Commune	4 745 m²
9	Création d'une liaison piétonne à Mespaul	Commune	1 499 m²
10	Elargissement de la rue Ernest Renan	Commune	92 m²
11	Réalisation d'une aire de covotage à Kergomez	Commune	2288 m²
12	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Kéranou	Commune	7 948 m²
13	Implantation d'un parc de stationnement pour les cars scolaires, route de Ploouenan	Conseil Général	4 663 m²
14	Aménagement d'un carrefour à Kergalz	C.G 29	19 892 m²
15	Aménagement d'un carrefour à Vilargren	C.G 29	5 211 m²
16	Création d'un espace public paysager de type belvédère à la pointe du Kléguer	commune	1 641 m²
17	Extension du carter de secours,	commune	1 507 m²
18	création d'un équipement d'intérêt général lié à la santé	commune	20 167 m²
19	Création d'une liaison piétonne en bordure de la rue Monsieur de la Marche	commune	187 m²
20	Création d'une liaison piétonne en bordure de la voie communale n°19 et sécurisation du virage dans le secteur du Vranin	commune	2 419 m²
21	Création d'un équipement d'intérêt général à vocation de sport et de loisirs dans le secteur des Carnes	commune	3 733 m²
22	Création d'un chemin piéton en bordure de la rue de Verdun	commune	140 m²
23	Création d'un équipement d'intérêt général lié au sport et au loisirs	commune	25 750 m²
24	Amélioration de la visibilité, rue du Buto et déagagement de la perspective sur la Cathédrale	commune	55 m²
25	Amélioration de la visibilité au niveau du carrefour entre l'impasse de Trofouneux et la route de Roscoff	commune	123 m²

Liste des ensembles bâtis à protéger

numéro	Lieu dit	Description du bâtiment
1	Keromus	Manoir : ensemble bâti de qualité formé d'une cour, de communs, de logement, d'étable à chevaux
2	Kerlosquet	Manoir : cour, communs, puits et jardin
3	Kergoff	Manoir
4	Keravel	Manoir
5	Kerchoant	Manoir : cour, puits, étable à vache, moulin, vivier
6	Brondusval	Manoir : cour, communs, logement
7	Beuzit	Manoir : cour, remise, logement, colombier
8	Kerenec	Manoir Notre Dame de Bon secours : cour, commun, chapelle
9	Keramprat	Manoir Saint Claude: cour, commun
10	Keratraon	Manoir Saint Etienne : logement, chapelle, parc, communs
11	Kerrom	Manoir : parc, chapelle, colombier communs






REGLEMENT : PARTIE GRAPHIQUE : 3.2

révision prescrite par délibération du CM le: 03 juillet 2012
 Débat préalable organisé en CM le: 12 juin 2013
 PLU arrêté par délibération du CM le: 04 juin 2014
 PLU approuvé par délibération du CM le: 29 avril 2015
 PLU rendu exécutoire le:

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Membre) - Urbaniste
 15 place des cegecs 29000 Morlaix - M. : 02 98 63 56 50 - fax : 02 98 68 79 83



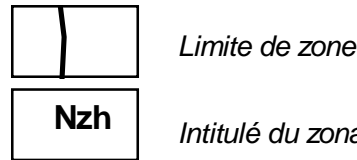
Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE en hectares et m²
1	Elargissement de la voie entre la rue de Keravel et la rue de Roscoff	Commune	696 m²
2	Extension du futur cimetière	Commune	3 774 m²
3	Opération de logements locatifs rue Monseigneur de la Marche	Commune	4757 m²
4	Aménagement et mise en valeur de la vallée de Pargoul	Commune	69 396 m²
5	Création d'un accès, route de Missoual	Commune	248 m²
6	Création d'un cheminement piéton à Kerenec	Commune	1 283 m²
7	Création d'un accès pour la desserte du site de triage	Commune	265 m²
8	Elargissement de la rue du Château d'Eau jusqu'à la rue de Roscoff et création d'un stationnement	Commune	4 745 m²
9	Création d'une liaison piétonne à Mezarchant	Commune	1 499 m²
10	Elargissement de la rue Ernest Renan	Commune	92 m²
11	Réalisation d'une aire de co-covoiturage à Kergomez	Commune	2298 m²
12	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Kernonus	Commune	7 948 m²
13	Implantation d'un parc de stationnement pour les cars scolaires, route de Plouzaner	Conseil Général	4 663 m²
14	Aménagement d'un carrefour à Kergiz	C.G 29	19 882 m²
15	Aménagement d'un carrefour à Wargrenn	C.G 29	5 211 m²
16	Création d'un espace public paysager de type belvédère à la porte du Kibguar	commune	1 641 m²
17	Extension du centre de secours	commune	1 507 m²
18	création d'un équipement d'intérêt général lié à la santé	commune	20 167 m²
19	Création d'une liaison piétonne en bordure de la rue Monseigneur de la Marche	commune	187 m²
20	Création d'une liaison piétonne en bordure de la voie communale n°19 et sécurisation du virage dans le secteur du Vherent	commune	2 419 m²
21	Création d'un équipement d'intérêt général à vocation de sport et de loisirs dans le secteur des Carnes	commune	3 733 m²
22	Création d'un cheminement piéton en bordure de la rue de Verdun	commune	140 m²
23	Création d'un équipement d'intérêt général lié au sport et au loisirs	commune	25 750 m²
24	Amélioration de la visibilité, rue du Butois et déviation de la perspective sur la Cimetièze	commune	50 m²
25	Amélioration de la visibilité au niveau du carrefour entre l'impasse de Trofeunteun et la route de Roscoff	commune	123 m²

Liste des ensembles bâtis à protéger

numéro	Lieu dit	Description du bâtiment
1	Kernonus	Manoir : ensemble bâti de qualité formé d'une cour, de communs, de logement, d'étable à chevaux
2	Kerfosquet	Manoir : cour, commun, puits et jardin
3	Kergoff	Manoir
4	Keravel	Manoir
5	Kerchoant	Manoir : cour, puits, étable à vache, moulin, vivier
6	Brondusval	Manoir : cour, communs, logement
7	Beuzit	Manoir : cour, remise, logement, colombier
8	Kerenec	Manoir Notre Dame de Bon secours : cour, commun, chapelle
9	Keramprat	Manoir Saint Claude: cour, commun
10	Kerantraon	Manoir Saint Etienne: logement, chapelle, parc, communs
11	Kerrom	Manoir : parc, chapelle, colombier communs

LEGENDE P.L.U



ZONES URBAINES

UA: zone urbaine en ordre continu et de forte densité à vocation d'habitat et d'activités compatibles

UB: zone urbaine de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, à vocation d'habitat et d'activités compatibles

UBa: zone urbaine en ordre discontinu, de volumétrie importante, à vocation d'habitat et d'activités compatibles

UC: zone urbaine en ordre discontinu à vocation d'habitat et d'activités compatibles

UE: Zone urbaine destinée aux équipements publics ou d'intérêt général

Ui: Zone urbaine à vocation d'activités économiques

Uia: Zone urbaine à vocation d'activités économiques liée au site de Kerannou

Uie: Zone urbaine à vocation d'activités économiques liée au pôle agro-alimentaire de Kerisnel

UP: zone à vocation d'activités portuaires, nautiques et de plaisance

ZONES A URBANISER

1AUa :zone à urbaniser à court et moyen terme, densité forte et de mixité des fonctions urbaines

1AUb: zone à urbaniser à court et moyen terme, densité forte à moyenne avec une mixité des fonctions urbaines

1AUc :zone à urbaniser à court et moyen terme, densité moyenne à aérée, à dominante d'habitat

1AUi: zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités économiques

1AUia: zone à urbaniser à vocation d'activités économiques lié au développement du site de Kerannou

1AUt: zone à urbaniser à court et moyen terme, destinée à l'implantation d'installations et de constructions liées à l'activité agricole et dont la présence ne peut être admise en continuité de l'urbanisation

2AUb: zone à urbaniser à moyen et long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles de densité forte à moyenne

ZONES AGRICOLE

A: Zone agricole à protéger

Ac: Secteur agricole présentant le caractère de coupure d'urbanisation

Ah: secteur de taille et de capacité d'accueil limités en zone agricole

Am: secteur à vocation d'activités aquacoles (cultures marines)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N: zone naturelle à préserver

Na: zone à dominante naturelle pouvant accueillir des aménagements légers et à ouvrir au public

Nc: Secteur à dominante naturelle présentant le caractère de coupure d'urbanisation

Nh: secteur de taille et de capacité d'accueil limités en zone naturelle

Nhp: ensemble patrimonial à préserver au sein de l'espace urbain

NL: zone couvrant les structures d'hébergement de plein air

Nm: zone maritime de mouillages

Nn: zone naturelle couverte par un site archéologique de type 2

NS: zone naturelle à protéger au titre de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme (espaces remarquables du littoral)

Nzh: zone humide à protéger

L'ensemble des zones classées en N constitue des espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue, et ce au titre de l'article R.123-11 du code de l'urbanisme

AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

